



14e assises pédagogiques du SNEP

de l'Académie de Nantes

Le jeudi et vendredi 3 et 4 Mars 2022

à l'UFRSTAPS de Nantes

# UNE EPS AMBITIEUSE ET CONQUÉRANTE





## 14èmes Assises Pédagogiques de l'EPS et du sport scolaire à Nantes 3 et 4 mars 2022

Deux jours de débat et de pratiques !

### Action et Réflexion

Tennis de table  
Arts du Cirque  
Athlétisme  
Rugby  
Escalade  
VTT

#### Interroger l'histoire pour mieux comprendre le présent

- Quel processus a conduit à institutionnaliser l'EPS au sein de l'éducation nationale ?
- En quoi cette institutionnalisation légitime notre discipline, aujourd'hui ?

#### Interroger le présent pour dessiner l'EPS de demain

- Quel constat sur la situation actuelle de l'EPS ?
- Quelles pistes à explorer une EPS plus légitime ?

#### Interroger les pratiques pour façonner une EPS qui nous ressemble

- Quelles acquisitions techniques, tactiques (les savoirs) et quelles valeurs entendues comme consubstantielles aux APSA
- Quels choix de ciblage prioritaires ?



Déroulement des assises  
pédagogiques

Accueil Jeudi 3 Mars 9h00 . Présentation des assises par le SNEP Académique à partir de 9h40

Date	Thème de débat	Nos invités	
Jeudi 3 Mars – 10h à 12h UFR STAPS de Nantes	L'EPS à l'éducation nationale, 40 ans déjà	Jules Lafontan et Michael Attali	Michael Attali : professeur UFR STAPS de Rennes. Responsable du Master DISC. Jules Lafontan : ancien secrétaire général du SNEP. Président de la revue EPS et société.
Jeudi 3 Mars – 14h à 17h Vendredi 4 Mars – 14h à 17h UFR STAPS de Nantes	Ateliers de pratique	Tennis de table – Jérôme Visioli	Université de Rennes 2, membre du centre EPS et société. A coordonné l'écriture du contre-pied tennis de table.
		Rugby – Serge Reitchess	Professeur EPS – Membre collaboratif EPS et Société – Programmes alternatifs du SNEP Rugby.
		Arts du Cirque – Bruno Armengol	Professeur d'EPS dans l'académie de Montpellier - Programmes alternatifs du SNEP Arts du Cirque.
		Athlétisme – Demi-fond – Emmanuel Testud	Professeur EPS – Région Auvergne-Rhône Alpes – Programmes Alternatifs SNEP Demi-Fond.
		Escalade – Lionel Logerot	Professeur d'EPS au SUAPS de Nantes et intervenant à l'UFR STAPS de Nantes.
		VTT – David Marais	Professeur d'EPS dans le 44.
Vendredi 4 Mars 10h à 12h UFR STAPS de Nantes	L'EPS de demain, dès aujourd'hui	Thierry Tribalat et Christian Couturier	Thierry Tribalat : Président de « Passeurs de Danse », IA IPR Honoraire. Christian Couturier : Secrétaire National du SNEPFSU en charge des programmes et de l'évaluation. Membre du centre EPS et Société.

**ATTENTION : Inscription jusqu'au 04 Février inclus.**

**Passée cette date, toute inscription sera impossible.**

**PASS SANITAIRE (vaccination ou test PCR, antigénique de moins de 24h)  
OBLIGATOIRE POUR RENTRER AU STAPS.**

Même vacciné-e, vous pouvez faire un autotest avant de venir pour assurer la sécurité de toutes et tous.

**RAPPEL : pour s'inscrire : donner à son chef d'établissement la demande de congé  
pour formation syndicale / prévenir à [s2-85@snepfsu.net](mailto:s2-85@snepfsu.net) l'activité choisie.**

**Rappel règle :**

- Les collègues syndiqués seront prioritaires sur le choix de leur activité.
- Pour les collègues non syndiqués, merci de donner un ordre de priorité au niveau du choix des APSA. Nous vous ferons un retour une fois les inscriptions terminées après le 04 Février.

demande d'autorisation de stage ci-dessous et à télécharger ici

retour page d'accueil

# CE CONGÉ EST DE DROIT

Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.

**MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (page ci-dessous).**

**Cette demande est à envoyer au Recteur (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE.**

Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).

Respectez les délais : demande faite au recteur au plus tard 1 mois avant le stage.

Date LIMITE POUR CE STAGE : **(1) le 04 février 2022**

***"A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)***

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises

à l'issue du stage.

**(1) SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTO-CENSURE, faites tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique".**

**Merci de prévenir impérativement de votre présence à :**

**[s2-85@snepfsu.net](mailto:s2-85@snepfsu.net)**

## DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE (1)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Qualité : \_\_\_\_\_  
Établissement : \_\_\_\_\_

à M. le Recteur de l'Académie de Nantes  
S/C de Mme ou M.  
proviseur / principal·e.....

Monsieur le Recteur,

### Conformément aux dispositions prévues

- à l'article 34 (7<sup>e</sup>) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la loi 82.997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera le :

Le jeudi et vendredi 3 et 4 mars 2022 de 9h00 à 17h00

à l'UFR STAPS, 25 bis Boulevard Guy Mollet à Nantes

- VTT : Collège la Colinière, 129 rue du Landreau à Nantes
- Rugby : Stade universitaire de rugby, 3 Boulevard Guy Mollet à Nantes
- Tennis de table et Escalade : Hall du SUAPS, 3 Boulevard Guy Mollet à Nantes
- Arts du Cirque : UFR STAPS, 25 bis Boulevard Guy Mollet à Nantes
- Athlétisme : Complexe Pierre Quinon, 19 Boulevard Guy Mollet à Nantes

Ce stage fera l'objet de débats, de réflexion et de construction d'outils dans le cadre des programmes alternatifs élaborés par le SNEP-FSU avec la profession.  
Cette activité sera traitée d'un point de vue théorique, didactique et pratique.

Il est organisé par le SNEP-FSU, sous l'égide du centre National de formation Syndicale de la F.S.U., organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O. du 06/01/2001).

A ..... le .....

Signature

**(1): A déposer au secrétariat de l'établissement ou du service concerné. (Voie hiérarchique)**